

Appel à manifestation d'intérêt avant délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un food-truck

Contexte :

Le Département a reçu une candidature spontanée en vue de l'implantation d'un food-truck pour la vente de plats à emporter sur la commune de Villemontais rond-point RD 53 / RD 8.

Afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique, le Département procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Cadre juridique :

Le cadre juridique est fixé par :

- l'article L2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose « Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous ».
- l'article L2122-1-1 du même code qui indique « lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. »
- l'article L2122-1-4 du même code qui indique « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

Objet de la mise en concurrence :

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation du domaine public relatives à l'implantation d'une activité de restauration de commerces ambulants dit food-truck sur une emprise d'environ 5 m² à proximité du rond-point de Villemontais (intersection D8 et D53) au niveau du 2 route de Saint Polgues à Villemontais.



Conditions d'occupation du domaine public :

Il s'agit d'un emplacement permettant le stationnement d'un véhicule de commerce ambulant sur un terrain nu au sein du Service Territorial Départemental Roannais.

Pas de raccordement en réseaux d'eau et assainissement. L'occupant devra prendre les dispositions pour un raccordement au réseau électrique.

Caractéristiques principales du titre d'occupation :

L'occupation fera l'objet d'un arrêté d'occupation temporaire, précaire et révocable. La durée d'occupation sera fixée pour un an renouvelable tacitement durant 3 ans.

L'occupation fera l'objet d'une redevance d'occupation qui sera calculée chaque fin d'année (décembre) à partir des tarifs fixés par la décision n°042-224200014-20250915-441603-DE-1-1 de la Commission permanente du 15 septembre 2025.

La redevance d'occupation sera transmise à l'occupant dans le cadre d'un avis des sommes à payer.

Contenu des candidatures :

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- Carte d'identité
- Extrait KBIS de moins de trois mois
- Assurance responsabilité civile et professionnelle
- Moyens techniques mis en œuvre pour exercer l'activité envisagée
- Les mesures prises en faveur de l'environnement

Date limite de réception des propositions des candidats : les dossiers devront être adressés au plus tard le **vendredi 26 juin 2026 à 12h** pour un démarrage impératif de l'activité le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée :

- Soit sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : 2bpaddstdroannais@loire.fr
- Soit sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Département de la Loire
Direction des Infrastructures
2 rue Charles de Gaulle
42000 SAINT ETIENNE

Si aucun concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception indiquée ci-dessus, le Département de la Loire délivrera au candidat ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.